

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

**N° VA\_DEL2024\_79**

**Objet : Approbation du compte administratif 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L2121-31, R.2342-1,

Vu la délibération VA\_DEL2023\_0019 du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération VA\_DEL2023\_138 du 7 novembre 2023 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2023,

Les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023, détaillées dans le rapport joint se résument comme suit :

I. Section d'investissement

Solde d'exécution de l'exercice :	<b>- 4 200 165,61€</b>
Solde des reports :	<b>- 5 748 676,42€</b>
Besoin de financement total de la section :	<b>9 948 842,03€</b>

II. Section de fonctionnement

Excédent :	<b>14 318 376,02€</b>
------------	-----------------------

Ces éléments sont conformes au tableau, ci-après annexé, reprenant les éléments d'exécution du budget 2023.

Le compte administratif complet- exercice 2023 a été transmis aux élus en même

temps que la convocation à la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024.

**Après avis de la Commission Plénière du mardi 11 juin 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'approuver le compte administratif 2023.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON ayant voté contre, Gérard CAUDRON n'ayant pas pris part au vote, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTÉ, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU, Hélène HARDY s'étant abstenus.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 28 juin 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240625-203961-DE-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 26 juin 2024